

**ROXANE:
UN BEAU NOM POUR UNE ÉPICERIE**

Le lundi 13 juillet, à la Place de la Taconnerie, toutes les conditions étaient réunies pour que la fête soit belle. Ciel bleu, douceur d'une fin d'après-midi d'été, tables bien garnies, fleurs aux fenêtres, et le «decorum» des inaugurations officielles. Les anciens épiciers étaient présents, et quelque peu ébahis devant la métamorphose de leur magasin. Ils furent remerciés de leur dévouement. Les nouveaux étaient encore tout affairés, mais heureux qu'enfin ce qui était un projet, dont l'avènement ne se fit pas sans tumulte, devienne réalité et qu'ils puissent offrir aux curieux réunis pour la circonstance un aperçu de leurs talents culinaires, et des spécialités de leur contrée d'origine qui s'alliaient à merveille avec les conditions météorologiques. C'était délicieux.

Bien sûr, une inauguration officielle ne va pas sans discours. Et Monsieur le Maire, en l'occurrence Monsieur Claude Haegi, ne se priva pas d'en faire. De surcroît l'inauguration d'un commerce subventionné par les pouvoirs publics, inauguré par un maire libéral, n'est pas sans suggérer quelques questions...

Pour ne pas allonger (puisque notre prochain journal cherchera à cerner ce qui réunit, et parfois oppose les habitants et les commerçants du quartier), nous voudrions simplement mentionner que de dire, comme M. HAEGI l'a fait, «que l'on a les commerces que l'on mérite» relève un peu de la démagogie. Non seulement nous ne choisissons pas les commerces qui sont en Vieille Ville (quantité d'entre eux ne semble s'adresser qu'à une clientèle «importée», mais en plus, et c'est peut-être ce qui est le plus crucial, ce sont les régies privées qui déterminent à quels types d'habitants elles désirent réserver «le cadre exceptionnel de la Vieille Ville» (en fixant simplement un niveau des loyers tout à fait inaccessible à des bourses même moyennement garnies).

Pour en revenir à l'Épicerie ROXANE (au gérant de laquelle nous proposerons dans notre prochain journal un entretien), la première impression est qu'elle est luxueuse, et que les prix pratiqués ne sont pas à la portée de tout le monde. Le gérant, M. Marek, possède d'ailleurs un autre commerce dans le quartier «chic» de Malagnou. Cela entérine donc une modification du tissu social en Vieille Ville qui ne correspond pas vraiment à nos préoccupations. Cela dit, M. Marek nous a plusieurs fois assurés (et rassurés) qu'il serait à l'écoute des besoins des habitants. Nous lui souhaitons donc nos meilleurs vœux de réussite dans son entreprise.

Riverains Autorisés

**INTERDICTION DE RIGOLER
MAIS PAS DE CIRCULER**

Constatant la joyeuse anarchie du trafic routier dans le centre de la Vieille Ville, les heureux habitants des rues Calvin, Pélisserie, ou des Granges, pour ne prendre que celles-ci, se sont souvent demandés quelle était l'utilité des panneaux «RIVERAINS AUTORISÉS», disposées au début de ces rues.

Pas d'illusion: ces panneaux sont inutiles, dans la mesure où la notion de riverain se rattache aussi bien aux habitants et commerçants qu'aux utilisateurs des lieux publics (restaurants, commerces, «pubs», etc...), présents dans les dites rues. Point besoin d'étaler un Q.I. de 180 pour deviner toute la marge de manœuvre laissée aux automobilistes, si par hypothèse ils devaient se soumettre à un éventuel, mais néanmoins hautement improbable, contrôle de police.

Quelques rues. «RIVERAINS AUTORISÉS» (dont on vient de constater l'utilité), quelques autres à caractère piétonnier, mais ne possédant malheureusement plus d'habitant, le bilan n'est vraiment pas brillant. Reiser avait cent fois raison: on vit une époque formidable!



2 jours à Paris: TGV + Hôtel

Fr. 150.-

AGENCE AST

16, rue des Chaudronniers



L'agence est ouverte:
du mardi au vendredi
de 13 h. à 17 h 45
Tél. 022/ 29 29 44



BURGENER

atelier d'encadrement d'art · vitraux
entreprise de vitrerie, stores, miroiterie

11, rue de l'hôtel de ville
1204 Genève · tél. 20 42 70

atelier: 21, rue prévost-martin · 1205 Genève

pinocchio

Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont · Téléphone 20 40 47



NUMÉRO 33 - OCTOBRE 1987 - Paraît 5 fois par an

Editeurs responsables: Pierre-Yves JORNOD, Alain GALLET, Roman JUON - Tél. 20 66 93
Régie publicitaire: Affiche 2000 - Téléphone 52 31 13 Tirage: 6000 exemplaires

Editorial

Pour une fois, ce journal fait largement appel à vous. Ainsi, vous n'en serez pas uniquement les consommateurs, mais également les acteurs. Une consultation et une pétition à nous renvoyer, un appel à vos suggestions:

«l'essentiel c'est de participer»,
voilà de plus en plus notre devise.

* * *

Unité de thème dans ce numéro: les hasards de l'actualité nous obligent à ne parler que d'urbanisme.

Le Bourg-de-Four tout d'abord. Au-delà des lamentations, que souhaitez-on? Quelle sera la figure de cet ancien forum l'année prochaine? Nous ouvrons le dossier et attendons vos réactions.

Sturm ensuite. Nous vous l'annonçons en juillet, nous lançons une consultation à l'adresse de tous les habitants de la Vieille Ville. En effet, l'AHCVV souhaite que puissent s'exprimer l'ensemble des personnes

directement concernées par un dossier de cette importance. C'est pourquoi nous vous présentons trois options en vous demandant de faire un choix. La seule chose qui compte, c'est que vous soyez très nombreux à y répondre. C'est à cette condition que nous serons écoutés. De notre côté, nous nous engageons à diffuser par voie de presse les résultats de cette consultation et à les transmettre aux autorités.

* * *

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle statutaire, le

**lundi 19 octobre 1987
à 20 heures 30**

à l'école Ferdinand-Hodler

Après les formalités officielles, nous entendrons M. le Conseiller d'Etat Bernard ZIEGLER nous parler de la pollution de la qualité de l'air et des problèmes de circulation en Ville de Genève, ainsi que des mesures récemment adoptées par le Conseil d'Etat dans ces domaines.



Naissances

- le 7 avril - MARC-ANTOINE Zurkrich-Conti
- le 27 avril - AMAURY de Beaumont
- le 5 juin - THIBAUT Aegerter
- le 28 juin - VIRGINIE Reginato
- le 4 juillet - ANTOINE Roth
- le 20 juillet - LUCA Meda
- le 9 septembre - CAMILLE, CHLOE Jornod
- le 13 septembre - AURELIEN, MELCHIOR Max
- le 18 septembre - NICOLAS, FRIEDRICH
Tanner-Chan

BULLETIN D'ADHÉSION À L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
Rue St Victor 4, 1206 Genève

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

M. et Mme G. Mori

repassage à la main - livraison à domicile
travail artisanal

Tranchées - Net

3, rue Charles-Bonnet

(près de Petit Palais)

Tél. 47 35 72

Ouvert de 8 à 18 h 30

Parfois, au milieu de la nuit on entendait le tocsin. C'est une petite cloche d'argent se trouvant encore dans une des tours de St. Pierre. Il y avait des veilleurs de nuit qui, dès qu'ils voyaient de la fumée, alertaient les pompiers qui dévalaient les rues à bicyclette en avertissant leurs collègues au moyen d'une trompette qui faisait «TUT-TUT-TUT!!» Tous courraient au plus vite sur les lieux de l'incendie, et comme ils n'étaient pas encore motorisés, les incendies étaient terribles. Je me souviens très bien, toute petite, de l'incendie des toits de St. Germain, en 1906, sauf erreur.

Le 31 décembre toutes les fanfares déambulaient en ville pour fêter l'anniversaire de la Restauration, et toute la ville était en fête. En 1905 l'hiver fut si rude que les musiciens sont venus au Café du Palais de Justice pour se réchauffer, et verser de l'eau chaude dans beaucoup d'instruments gelés à l'intérieur.

En automne, après les vendanges, montait péniblement un char qui portait un gros tonneau dont le bouchon était entouré de paille et de fleurs. Il contenait du vin nouveau encore épais et qu'on appelait du «bourru». Le vin était mis dans des gros futs dans la cave de mon père au moyen d'un gros tuyau, et il reposait quelques jours avant de pouvoir être bu. C'était la très grosse attraction de la Place.

Les promotions du Collège de Calvin étaient impressionnantes. Les collégiens quittaient le collège, fanfare en tête et brassards genevois au bras, pour défilier devant les autorités en redingotes et tubes devant l'Hôtel de Ville. Puis, ils descendaient la Treille pour aller au Victoria Hall où il y avait la distribution des certificats.

En 1912, je vis le Major Julliard avec de drôles d'yeux, devant la fontaine du Bourg de Four. Peu après la Tour Baudet il tombait mort devant ses hommes. ■

PAROLES

Mademoiselle Renée MARLETAZ, qui habite depuis toujours dans la Vieille Ville, est née à la Place du Bourg-de-Four. Son père tenait le café du Palais de Justice. Sa chambre était située au premier étage, là où on va s'asseoir à table aujourd'hui.

Dans notre No 32, nous avons publié la première partie de ses «Souvenirs d'enfance». Nous nous excusons auprès de son auteur, et de nos lecteurs, d'avoir dû reporter la suite de ce récit au numéro d'aujourd'hui, et espérons que vous en avez tous en mémoire le début ou, du moins, que vous pourrez le retrouver.

Tout d'un coup on entendait une trompette et les enfants arrivaient en courant pour voir le petit troupeau de chèvres et le chevrier. Ceux qui avaient deux sous pouvaient boire un verre d'excellent lait de chèvre. Ceci se passait seulement en été. En hiver il y avait le marchand de marrons qui, lui aussi, avait beaucoup de succès. Les chutes dans la fontaine du Bourg de Four étaient nombreuses car les enfants grimpaient dessus pour boire au goulot. Mon frère est tombé dans la grande, et moi dans la petite.

A Noël les enfants croyaient que Challande arrivait sur son âne pendant la nuit. Il passait sur les toits, portant cadeaux et bonbons qu'il mettait dans les souliers des enfants sages. Il n'y avait pas encore de chauffage central et les pièces avaient une cheminée qui chauffait la pièce. Je croyais fermement à Challande et lui mettais dans ses souliers des rissoles pour lui et de la paille pour son âne. Le jour de Noël était une explosion de joie pour les enfants sages et de pleurs pour les enfants méchants qui trouvaient une verge dans leurs petits souliers et point de jouets.

PETITES ANNONCES GRATUITES

La **LUDOTHÈQUE** (sise à l'Ecole Ferdinand Hodler, Bd. Jacques-Dalcroze 4, tél. 28 19 08), demande des reforts pour assumer les nombreuses tâches auxquelles elle doit faire face lors des heures d'ouverture (quelques heures par semaine sont toujours les bienvenues). ■

GYMNASTIQUE: en ce qui concerne la gymnastique adulte/mixte et

mères-enfants, pour vous renseigner, veuillez appeler le 20 00 86 ■

Jeune couple, un enfant, bientôt deux, désire échanger son 4 pièces, Vieille-Ville, traversant, ensoleillé (5ème étage, avec ascenseur; loyer 825.-/mois) contre 5 pièces, ou plus, loyer environ Fr. 1000.- (Régie: Gérance immobilière municipale). - Tél. 28 58 24 ■

PETITION AU GRAND CONSEIL GENEVOIS ET AU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE GENEVE

Les soussignés, satisfaits que le trafic de transit à travers la place du Bourg-de-Four ait été supprimé, demandent que les aménagements définitifs soient entrepris dans les meilleurs délais, et qu'en aucun cas la circulation soit réintroduite.

No	Nom (écrire à la main et en majuscules)	Prénom	Adresse exacte (rue et numéro)
1			
2			
3			

Renvoyer à: AHCVV - p.a. R. JUON - 3, Tabazan - 1204 Genève



CSS

Christlich-Soziale der Schweiz
Chrétienne-Sociale Suisse
Christiano-Sociale Svizzera

Versicherung Assurance Assicurazione

1 million d'assurés

Votre santé à sa juste valeur

16, rue des Chaudronniers - 1204 Genève - Téléphone 20 50 47

Des remerciements plein les bras

Il s'est passé quelque chose d'extraordinaire lors de la Fête. Spontanément, des enfants nous ont aidés à servir boissons et nourritures.

Ils ont ainsi rendu notre stand animé et joyeux. Nous ne pouvons que les remercier du plus profond de notre cœur, et leur donner rendez-vous l'année prochaine.

Voici leurs noms (nous nous excusons de ceux que nous pourrions avoir oubliés):

Emmanuel FIVAZ, Esther FIVAZ,
Maximilien PENET, Maude
BRULHART, Nicolas MEDA, Julien
MEDA, Alexandra GOLOVINE
Laetitia GOLOVINE, Michel
ALHADEFF, Sandie KELLER



Boîte à Idées

Sans vouloir vous épuiser (il y a déjà moult choses à découper dans le journal), nous ouvrons une boîte à idées pour l'aménagement du Bourg-de-Four. Les idées émises pourraient concerner aussi bien des mesures qui seraient prises immédiatement, que l'aménagement définitif. Veuillez envoyer vos cogitations, dessins etc..., à l'adresse suivante: AHCVV, rue St Victor 4, 1206 GENEVE.

A TITRE D'EXEMPLE: Nous avons l'intention de soumettre aux Autorités les mesures suivantes:

1. **Signalisation:** - afin que le trafic de transit cesse complètement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, nous proposons qu'il soit interdit de **tourner à gauche**, lorsqu'on remonte la rue Etienne-Dumont puis la rue Maurice, de telle sorte qu'il n'y ait plus de possibilité de prendre la Promenade St.-Antoine, puis la rue des Chaudronniers, et donc rejoindre la rue Verdaine, après ce petit détour, qui selon nos calculs prend 40 secondes.

- La signalisation, au bas de la rue des Chaudronniers, doit être complétée par un panneau qui signale qu'il est interdit ensuite de tourner à gauche sur le Bourg-de-Four. Toutefois cette mesure ne sera pas forcément utile si:

2. le circuit du Bus de la Vieille Ville est modifié comme suit: au lieu de descendre la rue des Chaudronniers (ce qui l'oblige ensuite à passer devant les commerces, au Bourg-de-Four; en effet, cette route qui coupe l'espace piétonnier en deux est d'abord prévue pour lui) le bus prolonge sa course jusqu'à la Promenade du Pin, où il marque un arrêt, descend ensuite la rue Beauregard, tourne à droite, en direction des Bastions, s'arrête à l'entrée de la rue Piachaud (ce qui lui permet de desservir les Bastions et l'Université), puis remonte vers le

Mme Marie-Madeleine VELTEN
a le plaisir de vous annoncer
l'ouverture de son cabinet
de

PHYSIOTHERAPIE

11, rue Toepffer - 1204 Genève
Tél. 47 47 93

A CHACUN SES AMBITIONS D'ETUDES

Pour moi il n'y
a qu'une seule
adresse:

Ecole
de Secrétariat
Genève (Succ. de PIGIER)

Speedwriting School of Geneva

Bd des Tranchées - 20 rue Sturm
Tél. (022) 47 36 30

Bourg-de-Four, et reprend son circuit traditionnel. Ainsi, sans augmenter de beaucoup la durée de sa course, il dessert un quartier qui jusqu'à présent est relativement isolé, et, l'on pourra ainsi offrir au Bourg-de-Four un espace piétonnier d'un seul tenant, avec possibilité pour la Clémence de disposer d'une terrasse digne de ce nom, au magasin de tabac d'avoir un espace devant son magasin sans gêner les piétons actuellement coincés entre la vitrine et les motos. Le milieu de la Place ne pourra plus être considéré, ce qui fait le beurre démagogique de certains, comme un parc à bestiaux. ■

Plus jamais ça!



Schott
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21 00 50

La position de l'AHCVV

Dans le concert des lamentations et des protestations, il vaut la peine de préciser la position officielle de l'AHCVV par rapport aux nouvelles boucles de circulation et à l'aménagement du Bourg-de-Four. Et surtout de rappeler d'emblée que si l'AHCVV est à l'origine des projets de fermeture de la place, à notre grand regret, elle n'a joué aucun rôle dans le choix de l'aménagement tel qu'il a été réalisé. Trop de gens en effet nous prêtent un pouvoir que nous n'avons pas en nous accusant d'être responsables de la pose des barrières tant décriées. Ils se trompent de cible. Pour le reste, nous vous présentons ci-dessous le communiqué que nous avons envoyé à la presse le jour de l'inauguration de la place:

A l'occasion de l'inauguration du nouveau Bourg-de-Four piétonnier, l'AHCVV aimerait rappeler qu'elle a joué un rôle important dans l'élaboration de ce projet par son combat pour l'extension des zones piétonnes et contre la création du parking St-Antoine. En effet, lorsque le Conseil municipal a décidé de rejeter l'initiative pour l'extension des zones piétonnes, il a en échange adopté à l'unanimité une motion reprenant partiellement le texte de cette initiative et demandant la fermeture du Bourg-de-Four et des mesures de limitation du transit dans la Haute-Ville. D'autre part, l'AHCVV, suite à un vote de son assemblée générale, avait décidé de ne pas s'opposer au parking St-Antoine, à condition que soient mises en place un certain nombre de mesures restreignant le transit et le stationnement dans la Vieille Ville. L'AHCVV se réjouit donc de ce que les autorités aient appliqué les mesures qu'elle exigeait depuis longtemps. Elle voit dans ces décisions un pas important vers la restitution de la ville historique aux piétons du canton tout entier. Elle regrette cependant que, sous un prétexte futile - le passage de la grande échelle des pompiers serait moins aisé - on n'ait pas encore mis en place la troisième boucle de circulation prévue entre la Tertasse et la Treille, et que Genève reste une des seules villes d'Europe où le stationnement soit autorisé devant le parvis de la cathédrale. L'AHCVV se réserve donc de continuer par tous les moyens son combat pour obtenir que l'ensemble des mesures prévues par les autorités soit appliqué, et que le plan actuel soit intégralement respecté par les automobilistes.

Un mois après, nous aimerions simplement ajouter que nous constatons avec plaisir que les mesures ont atteint leur but en ce qui concerne la diminution du trafic automobile dans la Vieille Ville. D'autre part, vu les réactions générales, nous appelons la Ville à organiser au plus vite un groupe de travail représentant toutes les associations de la Vieille Ville pour discuter de l'aménagement futur de la place, et nous lui demandons d'organiser, dès l'adoption définitive du projet, une exposition publique de celui-ci.

Fouchault l'Opticien



lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENÈVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11

Bourg-de-Four

Depuis un mois, la place du Bourg-de-Four présente un nouveau visage. Qui pourrait l'ignorer! Rarement la presse n'aura autant parlé de la Vieille Ville. Mais, malheureusement, ceux qui grognent le plus sont aussi ceux que l'on n'entend jamais lorsqu'il s'agit de faire des propositions positives. Ils auraient pu saisir l'occasion qui leur était donnée, faire preuve d'imagination, lancer un concours d'idées sur l'aménagement idéal de la place, cela aurait donné plus de poids à leurs récriminations. Ils se sont contentés de se mettre en grève, de recouvrir leurs vitrines de journaux en signe de deuil. (Avez-vous d'ailleurs remarqué que nous avons à Genève les seuls commerçants qui ne fassent la grève que les jours fériés? Le lundi 24 août, jour de l'inauguration, alors qu'ils sont presque tous fermés le lundi matin, et le jeudi 10 septembre, Jeûne genevois, en guise de protestation contre la fête que nous organisons!)

L'AHCVV, qui s'est longtemps battue pour obtenir la mise en place des

boucles de circulation restreignant le trafic sur la colline, a salué comme il convenait la nouvelle place du Bourg-de-Four en lui dédiant sa fête annuelle, le mercredi 9 septembre. Ce fut un succès, malgré le boycott organisé par certains commerçants, qui ne ridiculisa qu'eux-mêmes (il fallait entendre le lendemain les visiteurs de la Vieille Ville se plaindre de l'enlaidissement de ces vitrines!).

Mais, après la fête, il faut penser à l'avenir. Nous ne sommes pas satisfaits de l'aménagement tel qu'il a été conçu, et nous lançons aujourd'hui un concours d'idées. Prenez vos plumes, vos crayons, et envoyez-nous toutes les propositions qui vous viennent à l'esprit, à l'adresse de l'AHCVV, 4, rue Saint-Victor, 1206 Genève. Nous les transmettrons aux autorités, et nous nous efforcerons de créer, en accord avec les commerçants de la place, une place du Bourg-de-Four plaisante, ouverte à tous.

Les articles qui occupent cette page ont pour objet de faire un large tour d'horizon de ce qui existe et de ce qui peut être fait.



Une laideur toute relative

Quelle unanimité dans les avis exprimés à propos de l'aménagement provisoire de la place! On est en droit de se demander si les autorités ont vraiment réfléchi avant de procéder à la fermeture du Bourg-de-Four. Elles en auraient pourtant eu largement le temps: il y a plus d'une année que le projet était à l'étude. Cela aurait évité la levée de boucliers à laquelle on a pu assister, et surtout la confusion dans les esprits entre l'aménagement de la place d'une part et la mise en place des nouveaux sens de circulation d'autre part.

Ce qui est fait est fait et il ne servirait à rien de se lamenter pendant des mois sur une situation qui est de toute manière provisoire, puisque l'aménagement définitif est promis pour l'année prochaine. Mais il vaut la peine de s'arrêter encore un instant sur les réactions que le nouveau projet a suscitées, car si les avis sont unanimes, il nous semble que certains ont de la laideur une conception que nous ne partageons pas. Les barrières sont chères, les barrières sont moches, la place est vide, nue, morose, c'est certain. Peut-on pour autant prétendre que la place telle qu'elle se présentait à nous jusqu'au

mois dernier ait été plus belle? Certes, le dimanche, sous le soleil, tout était parfait. Mais en semaine, lorsque cet espace peut-être trop vide attirait irrésistiblement les voitures ventouses, le stationnement sauvage, et que la fontaine disparaissait derrière les carrosseries, lorsque toute envie de conversation disparaissait étouffée par le bruit des milliers de véhicules de ceux qui ne venaient pas en amis, mais cherchaient uniquement à gagner 30 secondes entre deux feux rouges, où se cachait-elle cette beauté? Aussi n'est-ce pas sans un certain sourire que nous assistons aujourd'hui à la réaction passionnée de quelques commerçants à qui l'on aimerait demander: «Si vous êtes si sensibles à la beauté du Bourg-de-Four, où étiez-vous hier, alors que nous étions les seuls à demander qu'elle soit rendue à la population et que les voitures en soient exclues? Ne seriez-vous que des moutons sans imagination, bêlant aujourd'hui pour faire comme tout le monde?» Et si ils ne se reconnaissent pas dans cette description, nous les invitons à le prouver en participant avec nous à la création d'un espace neuf, agréable et vivant, sans nostalgie du temps où seules les voitures en avaient l'usage.

Imagination

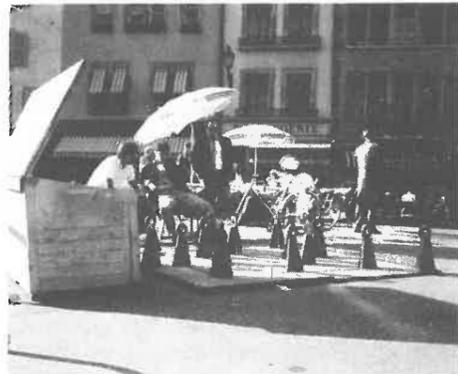
Lors de la fête du 9 septembre 1987, les tables avaient été dressées sur toute la place dès midi. Et quelle ne fut pas notre surprise de constater que la place avait alors changé de visage: on ne voyait plus les barrières, ni le goudron inutile, et surtout, les gens s'asseyaient. Tel groupe de touristes écoutait sagement attablé les indications de la guide; telle personne plus toute jeune semblait se reposer un instant de la fatigue de la montée par la rue Verdaine; ici, des consommateurs du bistrot voisin s'attablaient pour parler plus à leur aise. Il n'en fallut pas plus pour faire naître le projet: et si nous organisons un aménagement provisoire, sans prétention, pour voir les réactions des usagers? En deux jours, tout était en place. Les autorités avaient donné leur accord, les tables étaient réservées, le service des écoles avait promis d'installer un jeu, les Parc et Promenades des fleurs. Il ne nous restait plus qu'à acheter nappes et parasols, et le 16 septembre, le triangle qui ferme la place du côté de la Clémence bénéficiait du premier essai d'aménagement provisoire du Bourg-de-Four. Le soleil de septembre a fait le reste. Tous les soirs, les tables accueillent des consommateurs des cafés voisins, observateurs attentifs des courageux joueurs d'échecs. Et la journée, souvent, les tables servent de refuge provisoire à des petits groupes désireux de bavarder, de se reposer, ou simplement d'admirer les maisons voisines. Il serait vain d'attendre d'une expérience prévue pour un mois une solution définitive. Toutefois, cela montre la nécessité d'un aménagement permettant à chacun de profiter de la place, sans qu'il soit nécessaire de prendre une consommation, le besoin de mettre des jeux à disposition, et cela nous donne envie d'aller plus loin, de mettre en place d'autres aménagements provisoires cette année, pour expérimenter sur le terrain. Alors, envoyez nous vos idées, nous essayerons de les mettre en pratique si elles ne nécessitent pas de frais trop importants. P.S. Voici le petit texte que nous avons posé sur les trois tables:

LIBRE ET GRATUIT

Cet aménagement provisoire est proposé par l'Association des habitants du Centre et de la Vieille Ville (AHCVV).

Chacun est libre de s'y arrêter, de s'y reposer, sans obligation de consommer.

Nous voudrions simplement montrer qu'avec un minimum d'aménagement, l'espace urbain, débarrassé de l'omniprésence du trafic automobile privé, invite aux rencontres, aux jeux, à la convivialité.



NOUVEAU AU CENTRE VILLE DE GENÈVE

LASER PHOTOCOPIES COULEURS

FORMAT A4/A3 PAPIER NORMAL - AGRANDISSEMENTS OU RÉDUCTIONS DE 50% à 400%
MEILLEUR SERVICE QUALITÉ - DÉLAI - PRIX

OUVERT de 8 h. à 18 h 15 INON STOPI - TEX FMW S.A. - 1, place Saint-Gervais - Tél. 31 66 81 - 32 67 04

DESFORGES

Mobilier

Décoration

24 et 28, Place du Bourg-de-Four - 1204 Genève
Tél. 022/ 29 75 - Tlx 422 230 def

62, rue de Lausanne - 1202 Genève - Tél. 022/ 32 79 02

Place Sturm

L'AHCVV offre dans cette page, à l'ensemble de la population de l'Arrondissement électoral No. 1, la possibilité exceptionnelle de se prononcer sur l'aménagement d'une des dernières parcelles «libres» du périmètre de la Vieille Ville. Celle-ci, d'une surface très importante est l'objet de nombreuses convoitises. Elle deviendra également un symbole, au même titre que l'Alhambra. Soit y sera entériné le saccage du centre historique de la cité au profit essentiellement d'intérêts économiques privés, commerciaux; la politique urbanistique menée jusqu'à présent continuera de plus belle. Soit, et c'est bien évidemment ce que le Comité de l'AHCVV souhaite, par un projet architectural tout entier tourné vers l'habitat, de faible densification, ou par la préservation et l'aménagement d'un espace vert important, pourra s'amorcer le retour à une Vieille ville aux dimensions humaines, une ville où vivre, et non une ville où consommer (avec son cortège de nuisances: trafic automobile, loyers en hausse, disparition des commerces de première nécessité, etc...).

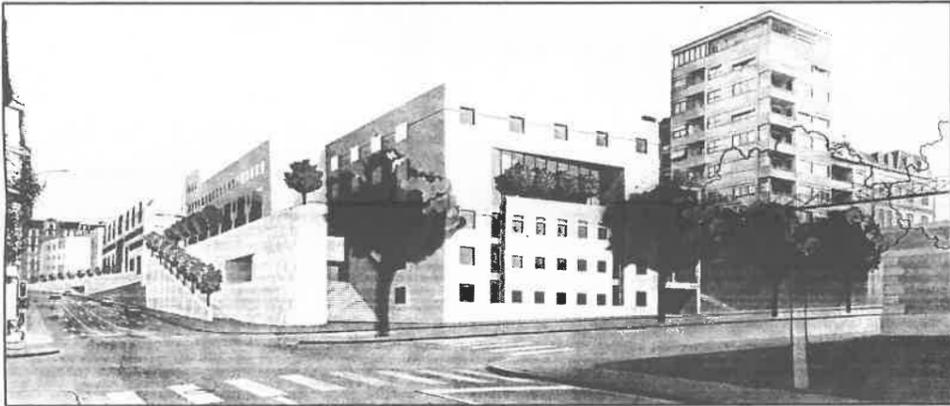
L'argument principal qui nous a poussé à mettre cette consultation sur pied est que, parmi les premiers intéressés, les habitants ont également le droit de donner leur avis sur un projet qui modifiera quoiqu'il en soit l'image, et la vie des lieux où ils résident.

Dans ce but de rechercher la plus grande démocratie possible, but qui nous anime constamment, nous voulons donner l'assurance qu'aucune manipulation ne pourra être opérée. C'est pourquoi vos réponses sont à envoyer sous pli fermé à un huissier judiciaire, qui en fera le dépouillement. Les résultats seront communiqués par voie de presse.

Reste le problème le plus important: cette consultation n'aura quelque valeur que si votre participation est importante. La balle est dans votre camp...

A LA TOUTE DERNIERE SECONDE
Ce vendredi 9 octobre, la Tribune de Genève vient de se faire l'écho du refus par le Département des Travaux publics de M. Grobet, de délivrer une autorisation de construire au projet de MM. Ketterer et Wellhauser. Nous avons décidé toutefois de maintenir notre consultation. En effet, cette décision, dont nous ne pouvons que nous féliciter, n'enrayera sans doute pas définitivement les convoitises que cet espace superbe ne peut manquer d'attiser. Nous continuons à penser que les habitants du quartier ont leurs mots à dire. Pour une fois que nous avons un peu d'avance, n'hésitons pas à la rendre la plus productive possible. Le Conseil municipal, qui aura assurément à se prononcer, peut être intéressé par votre opinion. ■

1. PROJET OFFICIEL



(Hôtel des archives, logement, artisanat, commerces, bureaux, garage souterrain de 330 places, protection civile et poste sanitaire sur 800 m², voirie sur 380 m²).

DESCRIPTIF SOMMAIRE

La zone verte est totalement supprimée, y compris le triangle de la Place Guyénot actuellement enserrée dans des voies de circulation importantes. Elle fait place à trois constructions, d'une hauteur de 12 m. (du sol actuel de la Place Sturm), composées comme suit:

Bâtiment ouest: Hôtel des archives: 12.700 m² + 400 m² de surfaces artisanales et commerciales.

Bâtiment central (divisé en deux ailes, séparées par une cour intérieure): logements: 7.500 m² (rez-de-chaussée, 3 étages, 1 étage en attique) + 160 m² de surfaces artisanales et commerciales.

Bâtiment est: logements: 2000 m² (comme précédemment) + bureaux: 1600 m² (rez-de-chaussée, 4 étages) + 460 m² de surfaces commerciales et artisanales.

Nota bene: le découpage de la surface totale dévolue au logement (9500 m²) permet de créer 99 logements, allant du 2 pièces au 6 pièces.

BULLETIN DE REPONSE

(mettre un croix dans le correspondant à votre choix)

Variante No 1: oui non

Variante No 2: oui non

Variante No 3: oui non

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Signature: _____

Vos réponse sont à adresser à: Jean STAEHLI, Huissier Judiciaire, Rôtisserie 6 - 1204 GENÈVE

Cette personne garantit que le dépouillement sera effectué selon les normes officielles en vigueur.

Le délai de réponse est fixé au LUNDI 16 NOVEMBRE INCLUS

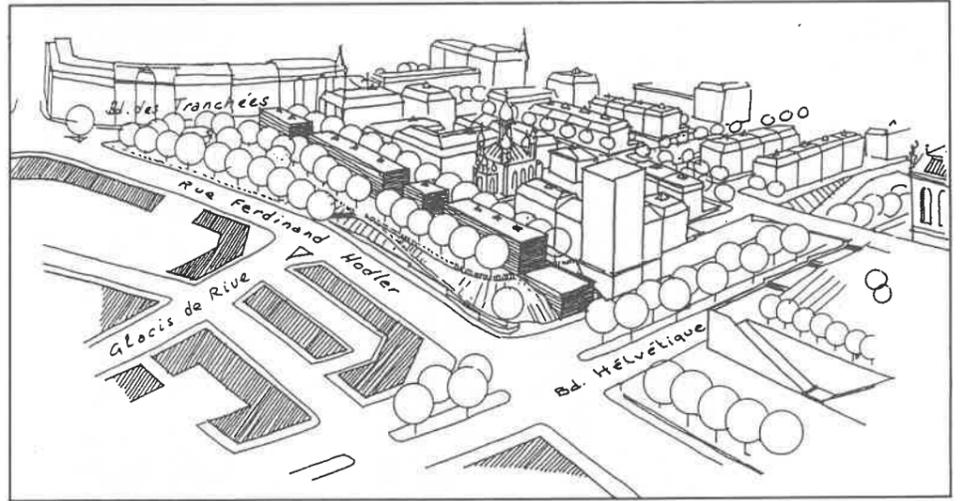
POST SCRIPTUM

COMMENTAIRES EVENTUELS:

(si vous le désirez, vous pouvez, sur une feuille séparée commenter vos réponses, suggérer d'autres approches, émettre de nouvelles idées)

2. ESQUISSE AHCVV

(logements et zone verte)

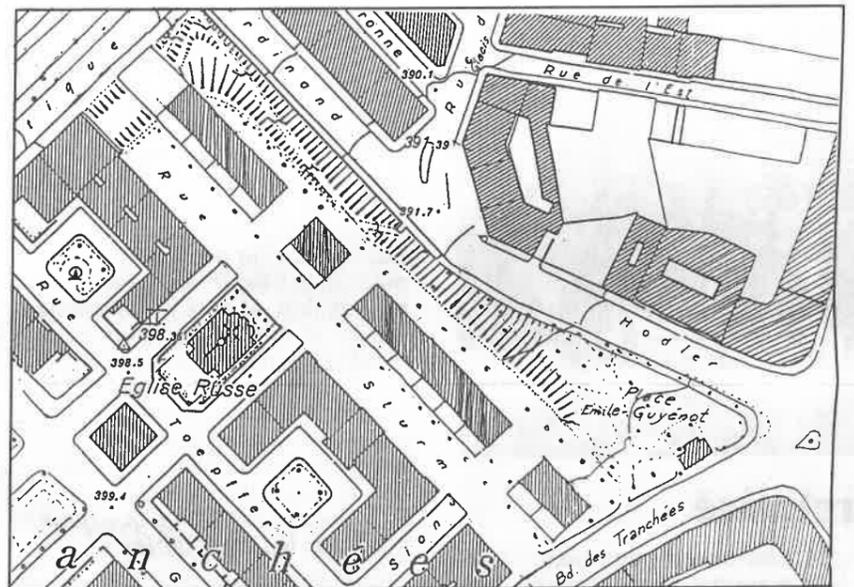


Ce projet de construction de logements, d'une hauteur de 10 m à la corniche, simplement esquissé, ne diminue pas la surface verte globale et ne modifie pas l'aspect actuel de la butte que couronne la Place Sturm; il recompose un nouvel espace, d'un seul tenant, en modifiant les voies de circulation (suppression de la liaison entre la rue Ferdinand-Hodler et le Boulevard des Tranchées, qui ferait par l'angle de la Place Guyénot). D'autre part, la Rue Sturm devient «rue résidentielle», les Rues Le Fort et

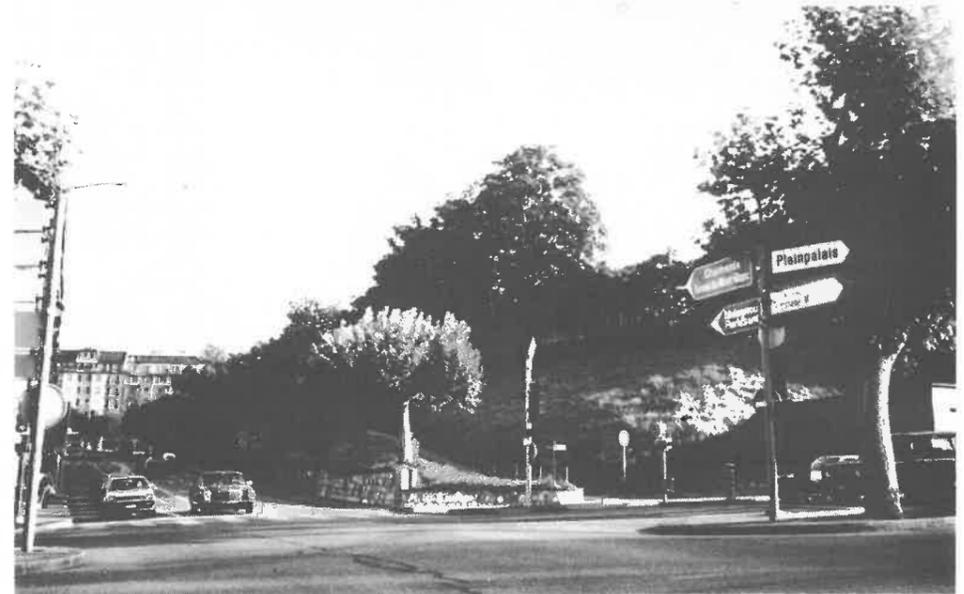
du Mont-de-Sion sont fermées à leurs extrémités nord.

Bâtiments divisés en 4 blocs: logements: 8000 m², 1 rez-de-chaussée avec jardins en terrasse, selon la caractéristique du quartier, 2 étages + mansarde.

Nota bene: si l'on reprend le même type de découpe des surfaces que le projet officiel (ce qui procède du parfait arbitraire), on peut imaginer la création d'environ 80 logements.



3. MAINTIEN EN ZONE VERTE



Après suppression des bâtiments existants, cette zone verte, actuellement classée, pourrait être aménagée, après que les habitants du quartier auront été consultés à l'image de ce qui se passe pour l'aménagement des palces de jeux dans les parcs ou les écoles.

Nous nous permettons de jeter ici quelques idées, simple ferment de toutes celles que vous aurez sans doute:

Place de jeux pour les enfants - Cheminement piétonnier, jeux d'eaux, fontaines - Théâtre en plein air - Kiosque à musique - Musée en plein air (sculptures, projets architecturaux... etc.) - Place de marché (y compris brocante, artisanat)...



Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 20 64 33